

Conseil municipal de Prévost du 9 octobre 2018

Pour les citoyens qui ne peuvent assister aux séances du Conseil, nous avons eu droit à une table des élus posée et constructive; ceci est des plus rassurants. Par contre, à la période des questions, le ton a changé quelque peu et nous avons été témoins d'une deuxième inter-

vention en quelques mois du même citoyen. Pour le moins exaspéré, monsieur Hugues Charbonneau, 804, rue Shaw, revint à la charge avec le problème qu'il qualifie de bruit excessif au nouvel établissement Station Shawbridge Micro-brasserie les soirs où des groupes de musique se donnent en prestation; ce citoyen monta le cran de quelques décibels et monsieur le maire fit de même en répliquant que les rapports qu'il avait reçus indiquent que la réglementation est respectée et termina en signalant qu'il attendait le rapport de médiation qui est en processus dans ce dossier.

Gestion des affaires financières

Le dépôt des états financiers comparatifs pour l'exercice 2018 nous apprend qu'un excédent d'opérations (anticipé) se situerait entre les 500 000 \$ et 600 000 \$ pour l'année 2018. Monsieur le maire répète souvent que le conseil gère de manière serrée.

Gestion réglementaire

Le règlement SQ-914-2014-1 fut adopté, celui-ci interdit de nourrir les

animaux sauvages, mais vise particulièrement les chevreuils qui, en hiver, créent des attroupements et causent des dommages considérables à la flore. Il faut aussi comprendre que ces animaux ne sont pas physiquement constitués pour absorber les aliments qui leur sont offerts.

Gestion des contrats

Nous avons eu plusieurs contrats d'autorisés concernant la saison d'hiver :

- La confection et l'entretien des patinoires ira à la firme aménagement Pro-design pour la somme de 40 485 \$ plus taxes, il est à noter qu'il n'y aura plus de patinoire au lac Renaud ni au domaine des Patriarches.
- Pour le déneigement des bornes d'incendie, le montant est de 46 420 \$ plus taxes.
- Le sablage des stationnements municipaux et publics fut accordé à la firme RB pour 155 913 \$ plus taxes.
- La fourniture et la mise en réserve de pierres concassées vont à Carrière Unijack, le conseil alloua

163 800 \$ plus taxes. Ce matériel servira à sabler nos chemins cet hiver.

Gestion du développement durable

Une plantation d'arbres dans le terre-plein central du boulevard du Curé-Labelle, secteur sud, sera réalisée. Le conseiller Joey Leckman nous apprend qu'avec la taxe sur le carbone, nous n'aurons pas à déboursier pour ces nouveaux arbres. Monsieur Loyola Leroux, qui se présente comme un spécialiste en la matière, demanda à monsieur Germain de faire partie du dossier; ce qui lui fut accordé.

Gestion de la sécurité publique

Monsieur Jean-François Saint-Laurent, impliqué au Service de la sécurité incendie depuis 13 ans, a été nommé au poste de directeur adjoint dudit Service. De plus, deux postes contractuels ont été créés au service des incendies. Un premier chef aux opérations formation: monsieur Jonathan Ruffo; un deuxième chef aux opérations, prévention: monsieur Julien Lamarre. Un budget jusqu'à concurrence de 12 000 \$ pourra être déboursé pour équiper convenablement ces deux nouveaux venus. Félicitations à ces trois personnes.

Questions du public

Monsieur Guy Roy, lac Écho demande à monsieur le maire s'il est vrai qu'au moins trois soumissions doivent être présentées pour qu'un contrat soit accordé; la réponse est qu'au moins trois soumissionnaires soient invités à présenter un devis. Les citoyens présents dans la salle ont pu visionner sur l'écran à leur disposition, que souvent une dizaine d'entrepreneurs ont été contactés et que leur nom est écrit, appelons ça de la transparence.

Un citoyen demanda à monsieur le maire à quel moment les Prévostois pourront aller pêcher à la rivière du Nord par les futurs accès de la rue Leblanc. Monsieur Germain répond qu'effectivement deux accès pourraient être disponibles, mais il s'interroge sur les problèmes de stationnement qui pourraient accompagner l'engouement pour un tel accès, à l'exemple de ce qui s'est passé cet été dans le Vieux Shawbridge sur les terrains avoisinant la gare de Prévost.

Madame Ginette Lessard, Clos Saint-Urbain est mécontente du nettoyage des rues Clos Saint-Urbain et Clos-du-Cellier qui n'est pas régulièrement effectué par les entrepreneurs suite aux travaux d'excavation et de transport de terre qu'ils effectuent dans le secteur. Monsieur le maire va porter une attention à ce dossier.

Monsieur André Coutu, du Clos Petit-Mont, questionne le règlement municipal qui interdit l'entreposage de tente-roulotte sur un terrain privé dans notre Ville. Étant lui-même propriétaire d'un tel équipement et ayant été visé par une plainte, il soutient que le sondage réalisé par la Ville, cet été, a été perçu par les résidents de son secteur comme concernant plutôt les VR que les tentes-roulottes. Le conseiller Pier Luc Laurin était très surpris de cette affirmation. Monsieur le maire a répondu que, pour le moment, il devra se plier à la réglementation et que la question devra être réétudiée.

À VOIR
Voici une invitation à visiter le site du Journal afin de découvrir des textes, des photos, des vidéos ou des liens qui ont été ajoutés.

Point de vue

Orientation 10 ou le grand sevrage

LETTRE OUVERTE DE PAUL GERMAIN
[...] Malheureusement, les nouvelles banlieues se sont souvent bâties autour de villages avec des infrastructures datant d'une autre époque et reliées, des fois, au réseau routier provincial par d'anciens rangs. Les défis logistiques pour ces municipalités sont énormes. [...] Et si les problèmes d'aménagement du territoire et d'étalement urbain ne passaient pas par la réglementation, mais par un financement adéquat des villes?



Encadrement de la consommation du cannabis

VILLE DE PRÉVOST / GENEVIÈVE FOISY

La Ville de Prévost modifie son règlement de nuisance en vue de la légalisation du cannabis.

En marge de cette légalisation, la Ville de Prévost a sondé ses citoyens au cours de l'été afin de connaître leur opinion sur certains paramètres à adopter. Près de 700 personnes ont répondu à l'appel.

Il a donc été convenu, par les membres du Conseil municipal et son administration, de modifier le règlement sur les nuisances (SQ-902-2011-3). Ce que les citoyens doivent savoir sur cette nouvelle réglementation, c'est que la consommation de cannabis sera prohibée dans les parcs et espaces verts sur le territoire de la Ville. De plus, il sera également interdit de consommer du cannabis lors des activités et des fêtes organisées par la Ville. Il sera également interdit

de consommer du cannabis à moins de 250 mètres d'un établissement scolaire. « Nous croyons que cette réglementation est juste et équitable pour nos citoyens. La légalisation du cannabis sera une nouvelle réalité canadienne à laquelle nous devons faire face, que cela plaise ou non. J'invite toutefois les citoyens à une consommation responsable du cannabis dans le respect de tous », mentionne Paul Germain, maire de Prévost.

La réglementation de la Ville en lien avec le cannabis est complémentaire à la loi provinciale qui interdit la consommation et/ou la possession dans plusieurs lieux, dont les établissements scolaires.

ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC
HONNEUR AU PEUPLE DU QUÉBEC



CHRISTINE BROUILLET, C.Q.

.....

a reçu la plus prestigieuse distinction de l'État.

Vous connaissez une personne qui mérite cet honneur?

Soumettez sa candidature d'ici le 2 novembre 2018.

ordre-national.gouv.qc.ca

ENSEMBLE  on fait avancer le Québec

Québec   

Il existe de nombreuses raisons pour consulter en chiropratique

- Mal de dos
- Mal de cou
- Torticolis
- Migraine ou mal de tête
- Douleurs dans les bras, engourdissements
- Otite à répétition
- Sciaticque

CENTRE CHIROPATIQUE VITALITÉ

Technique douce

Consultez pour un examen approfondi, un diagnostic et des conseils sur les traitements

Prenez rendez-vous: **450-224-4402**

D^{re} Isabelle Cazeaux
Chiropraticienne D.C.

2894, boul. Curé-Labelle
bureau #104, Prévost J0R 1T0